

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 7 OCTOBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-05-10 – FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – DECISION
MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DU POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE**

DATE DE CONVOCAION : 30 SEPTEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 11 OCTOBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND Alde), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André (ayant la procuration de SITTLER David), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Géraud), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2021.05.08), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, SITTLER David, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Géraud, HARMAND Alde, ASSFELD LAMAZE Christine, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	MANGEOT Etienne
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 65 présents. De la 2021.05.08 à la fin : 66 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2021.05.07 : 70 votants. De la 2021.05.08 à la fin : 71 votants.

En vue d'accélérer la reconversion et la densification du Pôle Industriel Toul Europe, l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) a acquis pour le compte de la Communauté diverses parcelles détenues par des propriétaires privés et publics au cœur ou sur les franges du pôle industriel Toul Europe. Un budget annexe spécifique a été créé pour le suivi de la commercialisation de cette réserve foncière économique.

Cette opération assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est suivie par des comptes de stocks, les dépenses ayant vocation à être couvertes par des cessions de terrains.

A titre exceptionnel, l'EPFGE a pu assurer en 2020 une cession pour permettre l'installation d'une entreprise rapidement. Dans la mesure où aucune acquisition ou cession de terrain n'interviendra avant la fin de l'exercice budgétaire 2021, une décision modificative est proposée pour ajuster les dépenses à hauteur de 461 412,20 € au lieu de 911 412,20 € (-450 000 €).

En conséquence, le versement de l'avance par le budget principal peut être réduit d'autant pour l'année 2021 et porté de 900 000 à 450 000 € (-450 000 €).

Pour mémoire, le budget principal a déjà versé au budget annexe 224 000 € en 2019 et 26 000 € en 2020.

Il est précisé que, dans le cadre du portage foncier par EPFGE, une partie des décaissements auprès de l'établissement foncier pourrait être cadencée selon les encaissements auprès des prospects, ce qui permettra à l'avenir d'éviter des avances du budget principal ou des frais financiers.

Les divers ajustements budgétaires proposés sont les suivants :

Chap.	Art.	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Budget Primitif 2021	DM1 proposition	Budget 2021 après DM
70		Produits du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
	7015	<i>Ventes de terrains aménagés</i>	0,00		0,00
		RECETTES REELLES DE FCT	0,00		0,00
042		Op. d'ordre de transfert entre sections	911 412,20	-450 000,00	461 412,20
	71355	<i>Variation des stocks de terrains aménagés</i>	911 412,20	-450 000,00	461 412,20
		RECETTES D'ORDRE DE FCT	911 412,20	-450 000,00	461 412,20
TOTAL		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	911 412,20	-450 000,00	461 412,20

Chap.	Art.	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Budget Primitif 2021	DM1 proposition	Budget 2021 après DM
011		Charges à caractère général	911 412,20	-450 000,00	461 412,20
	6015	<i>Terrains à aménager</i>	535 000,00	-535 000,00	0,00
	6045	<i>Achats d'études et prestations de service</i>	8 360,00	+50 000,00	58 360,00
	605	<i>Achats de matériels, équipements et travaux</i>	368 052,20	+28 000,00	398 052,20
	63512	<i>Taxes foncières</i>	0,00	+7 000,00	5 000,00
		DEPENSES REELLES DE FCT	911 412,20	-450 000,00	461 412,20
		DEPENSES D'ORDRE DE FCT	0,00		0,00
TOTAL		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	911 412,20	-450 000,00	461 412,20

Chap.	Art.	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	Budget Primitif 2021	DM1 proposition	Budget 2021 après DM
		DEPENSES REELLES D'INV	0,00		0,00
040		Op. d'ordre de transfert entre sections	911 412,20	-450 000,00	461 412,20
	3555	<i>Terrains aménagés</i>	911 412,20	-450 000,00	461 412,20
		DEPENSES D'ORDRE D'INV	911 412,20	-450 000,00	461 412,20
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	911 412,20	-450 000,00	461 412,20

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20211007-2021_05_10-

Chap.	Art.	SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021	DM1 proposition	Budget 2021 après DM
001		Solde d'exécution reporté	11 412,20		11 412,20
16		Emprunts et dettes assimilées	900 000,00	-450 000,00	450 000,00
	1678	Autres emprunts et dettes	900 000,00	-450 000,00	450 000,00
		RECETTES REELLES D'INV	911 412,20	-450 000,00	461 412,20
		RECETTES D'ORDRE D'INV	0,00		0,00
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	911 412,20	-450 000,00	461 412,20

Les balances du budget annexe de l'opération d'aménagement et gestion du Pôle Industriel Toul Europe sont modifiées comme suit :

BUDGET ANNEXE AM. PÔLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE (70006)

BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	461 412,20	461 412,20
Fonctionnement	461 412,20	461 412,20
TOTAL	922 824,40	922 824,40

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	0,00	461 412,20	461 412,20	0,00
Fonctionnement	461 412,20	0,00	0,00	461 412,20
TOTAL	461 412,20	461 412,20	461 412,20	461 412,20

Vu la circulaire interministérielle n° NOR/INT/B/02/00089/C du 2 avril 2000 concernant les prêts et avances entre collectivités locales,

Etant donné la possibilité pour une collectivité d'accorder une avance dès lors que les crédits sont prévus dans le budget de la collectivité qui les octroie, cette opération devant rester exceptionnelle, et ne pas être effectuée à titre onéreux,

Vu la délibération 2019_03_17 du conseil communautaire en date du 4 avril 2019 autorisant l'octroi d'une avance d'un montant maximum de 1 500 000 € du budget principal au budget annexe d'aménagement et gestion du Pôle Industriel Toul Europe,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'Autoriser en 2021 le versement d'une avance de 450 000 € maximum du budget principal au budget annexe du Pôle Industriel Toul Europe, à titre gratuit, étant précisé que les crédits sont prévus aux budgets respectifs (portant ainsi l'enveloppe à 700 000 € compte tenu des avances opérées en 2019 et 2020) ;**
- **D'Autoriser le Président à modifier les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative n°1 du budget PITE comme citées ci- avant ;**
- **D'Autoriser le Président à signer tout document utile.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

